

ment à la curiosité. Ils n'ont pour but que la distraction, le plaisir. Les spéculateurs ne peuvent pas se persuader que l'on viendra à Paris, l'année prochaine pour autre chose que pour se divertir.

On ne compte plus maintenant les concerts, les bals, les spectacles en tous genres, qui vont s'élever de tous les côtés et dont la plupart croqueront après quelques jours d'ouverture. Cependant voici une nouvelle invention que l'on cherche à lancer, et qui ne sera qu'une répétition des anciennes curiosités du Boulevard du Temple.

Souvent on a parlé des salons de Curtius, où, pour deux sous, on allait voir les souverains du monde entier assis autour d'une table couverte de mets de carton ou de cire; où l'on pouvait admirer les illustrations du jour avec leurs costumes. Eh bien, ce sont ces galeries que l'on prétend ressusciter ! 1867 verra s'ouvrir un palais de circonstance où l'on rassemblera toutes les célébrités contemporaines. Déjà, dit-on, on commence à pétrir la cire, à façonner des bustes et des figures. Puisque l'on est entré dans cette voie, pourquoi ne pas faire tout simplement venir de Londres le musée fameux de M^{me} Thaug ? Ce serait plus économique et peut-être plus curieux.

Pour toute la correspondance, J. Reboux.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Nous trouvons dans le *Constitutionnel* la lettre suivante, écrite par M. le maire de Lille à M. Piétri, qui vient de quitter la préfecture du Nord pour la préfecture de police :

Lille, le 23 février 1866.

Monsieur le Préfet,

La municipalité de Lille, en vous offrant ses félicitations exprimées pour la haute marque de confiance dont l'Empereur vient de vous honorer, éprouve le besoin de vous exprimer les profonds regrets que lui cause votre départ inopiné.

Vous séjourner parmi nous a été trop court pour la réalisation de tout le bien que promettait votre administration, trop long pour que nous n'apprecions pas toute l'étendue de la perte que nous faisons.

Si la ville de Lille se trouve ainsi privée prématurément du guide expérimenté, du puissant appui qui lui eût été d'un grand secours dans les circonstances graves de sa transformation, si des magistrats volent se rompre, à peine formés, des relations bienveillantes qui leur étaient bien précieuses, qu'il leur soit du moins permis d'espérer, M. le préfet, que vous n'oublierez pas entièrement, dans la nouvelle position où vous venez d'être élevé, ces intérêts pour lesquels vous montriez déjà une sollicitude aussi gracieuse qu'éclairée, et que vous serez assez bon pour conserver aux administrés que vous quittez le concours de votre légitime et efficace influence dans les conseils du gouvernement de l'Empereur.

Signé : RICHERÉ.

Voici la réponse de M. Piétri :

Monsieur le Maire,

J'ai été très touché et je suis fort reconnaissant des sentiments que vous avez bien voulu m'exprimer au nom de l'administration municipale et des habitants de la ville de Lille.

Le souvenir des sympathies qui m'ont accueilli dans le Nord restera gravé au fond de mon cœur, et les liens qui m'unissent à ce beau département ne sauraient se rompre.

Veillez, monsieur le maire, être mon interprète auprès de vos honorables collaborateurs et du conseil municipal, lui-même, et leur dire combien je leur reste uni d'affection et de dévouement.

PiÉTRI.

et Dieu me pardonne ! je remarque que tu es en deuil, et je ne sais pas encore !... — Ma grand-mère !... — Mortel ! Ah ! cela m'afflige. Une digne femme, justement aimée et vénérée. Une cruelle perte pour toi ! — La plus cruelle. A présent, je suis complètement orphelin.

X. MARMIER.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO.

La farine de santé REVALESCIERE Du Barry, de Londres, guérit les gastralgies, gastrites, dyspepsies, indigestions, oppressions, constipations, vents, glaires, aigreurs, pituites, acidités, diarrhées, nausées, vomissements, névroses, chloroses, insomnies, toux, bronchites, asthme, phthisie, catarrhe, rhumes, rhumatismes, faiblesse, — 60,000 cures par an. Elle économise mille fois son coût en d'autres remèdes. Du Barry et Cie., 26, place Vendôme, Paris. En province, chez les pharm. et épici.

— Les valeurs Espagnoles et Italiennes ayant atteint leur dernière limite de baisse, seront aujourd'hui très bonnes à acheter. Le *Comptoir Financier et Industriel* offre à toutes les personnes qui ont subi de la baisse, de leur donner la facilité de faire des achats nouveaux leur permettant de retrouver leur capital compromis. S'adresser au Directeur du Comptoir, 3, rue d'Amboise-Richelieu, à Paris.

M. le Président de la Chambre consultative nous prie de publier la lettre suivante que lui communique M. le Maire de Roubaix.

Lille, le 24 février 1866.

Monsieur le Maire,

J'ai transmis à M. le Ministre des Travaux Publics, le 10 février courant, une réclamation de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix au sujet de l'insuffisance du matériel roulant du Chemin de fer du Nord et des retards que subiraient, par suite, les transports sur le dit chemin.

Cette situation avait déjà appelé l'attention de M. le Ministre. S. E. a invité la Compagnie à prendre des mesures pour la faire cesser, et la Compagnie s'est engagée, de son côté, à donner satisfaction au commerce, soit en activant les expéditions, soit en augmentant son matériel actuel.

Il y a donc lieu d'espérer que l'encombrement qui s'était produit ne se prolongera pas et ne se renouvellera plus à l'avenir.

Si pour le passé, les expéditeurs lésés pour les retards dont ils ont eu à se plaindre croient devoir demander la réparation du dommage, la voie d'une instance judiciaire leur est ouverte.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien communiquer la présente dépêche à la Chambre consultative des Arts et Manufactures de Roubaix.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le secrétaire général,
Préfet par intérim
DE LA JONCQUIÈRE.

Mardi prochain, à huit heures du soir, Mgr. Forcade, ancien évêque de la Guedeloupe, évêque de Nevers, prêchera dans l'église Notre-Dame, en faveur des familles victimes des fléaux qui ont désolé cette île française.

Nous lisons dans la *Gazette de Cambrai* :

Nous avons assisté lundi à un spectacle étrange et peut-être sans précédent dans les annales de l'arrondissement de Cambrai.

Une longue procession, composée d'hommes, de femmes et d'enfants des deux sexes, parcourait en bon ordre et d'un pas lent les rues de la ville.

Chacun se demandait avec étonnement ce que pouvait signifier une pareille démonstration.

Voici le mot de l'énigme : le curé de Saint-Waast, fort estimé de ses paroissiens, a reçu de Mgr. l'archevêque, il y a quelques temps, l'ordre d'aller desservir une autre commune. A cette nouvelle grand émoi dans le village ; on se réunit en délibération, et enfin il fut décidé que la plupart des personnes valides se rendraient en pèlerinage à Cambrai, pour obtenir de Mgr. Régnier le maintien à son poste du vénérable curé. En conséquence, après avoir effectué un trajet de 18 kilomètres, une grande partie de la population de Saint-Waast, arrivée, vers onze heures du matin, à Cambrai, fit une courte station dans l'église Saint-Géry, où elle implora l'intervention divine, puis elle se rendit en masse à l'archevêché.

Mgr. Régnier, ne pouvant accueillir toute cette foule qui se composait d'environ 300 personnes, consentit à recevoir un certain nombre de délégués et nous apprenons que Sa Grandeur a bien voulu prendre en considération la demande qui lui était adressée.

Voilà certes une démarche qui fait le plus grand honneur au digne curé de Saint-Waast.

Le *Courrier du Pas-de-Calais* annonce que l'état de Mgr. Parisis, évêque d'Arras est toujours très grave.

Il a été procédé, par M. le docteur Houzé de l'Aulnoit à l'autopsie du sieur Cazier, boucher à Fives.

Cette opération médico-légale a démontré, — ce qui d'ailleurs ne paraissait pas douteux, — que la mort ne pouvait avoir été occasionnée par la pilule que le malade avait prise, puisque les accidents mortels se sont manifestés aussitôt après l'ingestion, et avant que le remède n'ait pu être digéré.

Du reste, M. Cazier avait déjà pris bien des fois de ces mêmes pilules sans le moindre inconvénient ; leur composition est si inoffensive qu'il en eût pu prendre quarante sans crainte d'accident.

M. Cazier était depuis longtemps malade d'une affection du cœur, et n'était point en convalescence.

L'autopsie a montré qu'il était mort d'une apoplexie du poulmon, occasionnée par le gonflement anormal du cœur.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

Mercredi, à huit heures un quart du matin, le train de Belgique, n° 580, venant de Tournai, remorqué par la machine belge 195, a rencontré à la bifurcation de Fives un train qui se dirigeait sur Douai. Quatre wagons de ce dernier train ont été fortement endommagés. Le tampon gauche de la machine a été brisé, sa tige ployée et l'un des vantaux de la boîte à fumée transpercé. Personne n'a été blessé.

Les deux voies, obstruées momentanément, ont été rendues à la circulation à neuf heures trente minutes.

M. le directeur du Théâtre nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, 2 mars 1866.

Monsieur le Rédacteur,

Un fait des plus regrettables s'étant passé à la représentation d'hier, je me dois à moi-même d'en donner l'explication au public, afin qu'il soit bien prouvé que dans cette circonstance, le scandale doit retomber sur l'artiste qui l'a causé et non sur moi, qui suis trop reconnaissant de la sympathie que m'a toujours témoignée le public de Roubaix pour oublier le respect qui lui est dû.

Au moment où la pièce d'*Héloïse Paranguet* commençait, M^{me} Demarquis, parlant tellement haut dans les coulisses qu'elle troublait les artistes qui étaient en scène, fut invitée par M. Caliste, régisseur, à baisser la voix ; elle répondit à ses observations par des injures. Attiré sur le théâtre par le bruit de cette discussion, je dus, sur la demande du public, faire baisser le rideau, et annoncer la cause du tumulte dont on s'était plaint à juste titre. Je fus alors, en présence des artistes et employés du Théâtre et de M. Gasser, commissaire de police, insulté de la façon la plus grossière par cette dame qui semblait avoir perdu tout sentiment de dignité.

Trois personnes des plus honorables de la ville étant venues prier M^{me} Demarquis de continuer la représentation, elle s'y est refusée en répondant à la démarche toute bienveillante de ces personnes par les expressions les plus malsonnantes pour les artistes et le public de Roubaix. Dans cet état de choses, j'ai dû, après avoir fait sommer par M. le commissaire de police, M^{me} Demarquis d'avoir à paraître en scène, et sur son nouveau refus, j'ai dû, dis-je, faire annoncer que la représentation ne continuerait pas et rendre l'argent.

Voici, monsieur, les faits tels qu'ils se sont passés ; ils ont été attestés par dix témoins, et procès-verbal en a été dressé.

J'ose donc espérer, monsieur, que le public voudra bien ne pas me rendre responsable d'un fait déplorable à tous égards, mais qu'il n'a pas été en mon pouvoir d'empêcher.

En attendant le remplacement de M^{me} Demarquis, M^{me} Caroline Bréon, jeune premier rôle du Théâtre de Liège, a bien voulu se charger d'apprendre le rôle d'*Héloïse Paranguet*, dont la première représentation aura lieu lundi prochain 5 mars.

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends que je suis accusé par certaines personnes, qui, du reste, n'ont pas dissimulé leur malveillance à mon égard depuis que j'ai seul la direction du théâtre, d'avoir concerté à l'avance la scène déplorable de jeudi pour amener la résiliation de M^{me} Demarquis et la faire remplacer par M^{me} Steiner-Meyran. Je repousse de toutes mes forces d'honnête homme ces bruits calomnieux qui tendraient à me faire croire capable d'une infamie qui ne peut germer que dans le cerveau de ceux qui inventent de pareils propos.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

STEINER-MEYRAN.

En présence du fait regrettable qui s'est produit jeudi au Théâtre, nous nous sommes empressé de publier la lettre de M. Steiner.

Grâce aux personnes honorables qui peuvent soutenir par leur témoignage, l'exactitude des faits relatés dans cette lettre, elle devient une sorte de procès-verbal, ou pour mieux dire, un *duplicata* du procès-verbal officiel rédigé par M. le commissaire de police.

L'honorabilité de M. Steiner, les preuves qu'il a données au public de son dévouement, de sa préoccupation constante de remplir ses engagements, suffisaient à donner toute créance à sa lettre.

La conduite de M^{me} Demarquis est blâmable. Accueillie avec bienveillance par le public de Roubaix, elle a manqué gravement à ce public en le privant d'une première représentation attendue et qu'on devait espérer devoir réussir comme celle du *Lion Amoureux* et autres nouveautés offertes par la direction, en véritables primeurs.

M^{me} Demarquis a manqué de cœur. Cette représentation était donnée au bénéfice des employés du théâtre — rouages modestes mais utiles ; — elle les a privés d'une addition méritée à leur salaire.

Nous ne parlons pas de sa conduite vis-à-vis du directeur. Cette question sera jugée par le tribunal de commerce ; là où la loyauté manque, il faut que la légalité intervienne. — Elle interviendra.

Nous n'avons pas à nous prononcer autrement sur ce fait étrange, mais nous devons faire observer que le public ne peut et ne doit supporter les conséquences des discussions des coulisses.

M^{me} Demarquis fut-elle dans son droit, (ce que nous n'avons pas à examiner.) pouvait discuter après la pièce, et non pen-

dant la représentation, comme elle l'a fait. Il y a même là un délit grave pour l'actrice, délit qui devait être puni immédiatement.

La première représentation d'*Héloïse Paranguet* aura lieu lundi sans obstacle.

M^{me} Caroline Bréon, artiste de talent, actuellement à Roubaix, a bien voulu, pour cette fois seulement, remplacer M^{me} Demarquis qui a refusé son service.

Une autre artiste sera engagée pour la fin de la saison.

Z.

VILLE DE ROUBAIX COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 5 mars à 8 heures du soir.

DES SUCRES.

1^o. Caractères distinctifs et composition de quatre espèces principales de sucre.
2^o. Du sucre ordinaire ou sucre de canne. — Substances végétales qui renferment du sucre. — Historique du sucre et de la canne à sucre. — Principales propriétés du sucre. — Pourquoi le sucre en morceaux sucre-t-il plus que le sucre en poudre. — Sucre des cafetiers. — Caramel.

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION.

Les Sociétaires sont priés de rapporter, aujourd'hui premier dimanche de mars, tous leurs jetons au siège de la Société rue Magenta, et de venir avec leurs livrets.

Plusieurs Sociétaires n'ont pas encore jusqu'à présent rapporté leurs jetons. — Ils sont instamment priés de ne plus l'oublier à l'avenir, car on n'a fait frapper qu'une quantité fort limitée de jetons, pour éviter les frais, et la vente toujours croissante les absorbe très vite.

Nous extrayons du journal *l'Association* une correspondance d'Angleterre qui nous a paru intéressante :

Sandhurst, 15 février 1866.

Il se passe depuis plusieurs mois en Angleterre un fait qui est de nature à donner singulièrement à réfléchir à tous ceux qui s'occupent d'économie sociale, et dont je recommanderais tout particulièrement l'étude — si je pouvais me faire entendre d'eux — à ceux qui ont appris à voir dans l'offre et la demande une loi régulatrice des marchés, et à accepter, sur la foi de l'économie politique, comme efficaces et salutaires les effets de la concurrence. Ce fait le voici. C'est au *Times* que je laisse la parole :

« De tous les phénomènes qui se rattachent au typhus des bêtes à cornes, il n'en est pas de plus extraordinaire et de plus difficile à expliquer que l'influence de cette épidémie sur le commerce des bestiaux. On aurait cru que, de quelque façon que la maladie pût affecter le marché, le résultat, ne pouvant être qu'une affaire d'achat et de vente, de demande et d'offre, n'offrirait en aucun cas rien de bien mystérieux. Quand, à mesure que le typhus étendait ses ravages sur le pays, nous vîmes nos comptes de boucher s'élever proportionnellement, ce changement désagréable ne nous parut que le résultat naturel d'une mortalité inaccoutumée parmi les bestiaux. Il est bien vrai que la viande de mouton haussa également de prix, quoique les bêtes ovines ne fussent point exceptionnellement atteintes par la maladie. Cependant, nos appréhensions donnant une sorte de vrnis raisonnable à la demande des bouchers, nous nous soulâmes à leurs exigences. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que sur le marché l'épizootie n'exerçait absolument aucun effet appréciable, soit sur la quantité des bestiaux amenés, soit sur les prix demandés. Au contraire, il y avait plutôt abondance que rareté, et les prix étaient en baisse. En un mot, les rapports sur les effets de l'épizootie, selon qu'ils émanèrent des marchands en détail ou des marchands en gros, étaient absolument contradictoires. Nos comptes de boucher nous disaient que la viande devenait plus rare et plus chère que jamais ; tandis que la statistique prouvait qu'elle était au contraire plus abondante et meilleur marché. Comment expliquer une pareille contradiction ? »

Le *Times* ne l'explique pas, cette contradiction, mais il la fait ressortir à l'aide de chiffres empruntés aux prix courants du marché actuel et à ceux des deux dernières années, chiffres qui prouvent que, tandis que le typhus détruit deux fois autant de bestiaux par semaine qu'il en faut pour la consommation ordinaire, l'abondance continue à régner, que les prix sont moins élevés qu'en 1865 et 1864, et que cette abondance n'est point due à l'importation de bestiaux étrangers, cette importation étant inférieure à celle des mois correspondants des dernières années. Puis il ajoute :

« Il est possible que, de crainte que leurs troupeaux ne soient frappés par la maladie, les éleveurs se hâtent de s'en défaire. Dans ce cas, l'offre est pour le moment artificiellement stimulée, et nous devons nous attendre à une diète prochaine. Mais le présent aspect des affaires n'en reste pas moins extraordinaire. »

Le prix du bœuf est incontestablement au-dessous de ce qu'il était en 1865 et 1864, et celui du mouton est à peu près le même. D'un autre côté, le veau est bien meilleur marché que l'année dernière. En présence de ces faits, quelle excuse les bouchers peuvent-ils offrir pour justifier les prix extravagants qu'ils imposent ? Quand les bestiaux abondent et que les prix sont plus bas que les années précédentes, sur quel principe commercial se fonde-t-on pour nous faire payer près d'un quart en sus ? Il est difficile de concevoir une autre explication que celle-ci : les prix ont haussé dans un moment de panique générale, et les bouchers, ayant une fois obtenu du public de gros profits, ne sont point disposés à y renoncer, quand ils n'ont d'autre raison pour le faire que la dé-couverte par le public du caractère tout imaginaire de cette hausse. Le cours des affaires commerciales semble dépendre, à un degré surprenant, de mouvements soudains et d'impulsions dénuées de raison. Mais dans ce cas particulier, on s'est abandonné vraiment trop longtemps à l'impulsion, et il sera difficile d'acquiescer les bouchers du délit d'extorsion préméditée, s'ils continuent à exiger les prix actuels.

Les prix ont haussé dans un moment de panique générale : cela est bon à dire ; mais toute l'Angleterre sait que, si panique il y a eu, ce qui n'est pas tout à fait exact, elle a été postérieure à la hausse des prix de la viande de boucherie ; qu'en un mot, elle a été l'effet et non la cause de cette élévation des prix. Pour que le *Times* écrive des phrases comme celle-ci : *Le cours des affaires commerciales semble dépendre, à un degré surprenant, de mouvements soudains et d'impulsions dénuées de raison*, il faut ou qu'il ait perdu sa boussole économique, ou plutôt qu'il cherche un biais pour ne pas avouer franchement que ni la loi de l'offre et de la demande ni le principe sauveur de la libre concurrence ne suffisent pour mettre un frein aux extorsions d'un commerce qui, toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, traite non-seulement les étrangers, mais ses propres nationaux en gens de pays conquis. Il en est partout ainsi, et ce qui se passe aujourd'hui en Angleterre ne nous offre qu'un exemple de plus à l'appui de tout ce que nous avons déjà dit sur l'odieux caractère de l'impôt mercantile. Du reste, il ne peut en être autrement : les hommes sont partout les mêmes et, en dépit de toutes les belles phrases que l'on peut faire sur la libre concurrence, ceux qui font le même commerce sont partout unis par les liens d'un commun intérêt. Le seul remède à de tels maux, c'est l'association ; et ce n'est pas un petit enseignement que partout en Angleterre, à l'heure qu'il est, les populations sont à la merci des bouchers, à la seule exception des villes où les sociétés coopératives de consommation ont établi des boucheries socialistes.

Que les bouchers sont en conspiration tacite contre le public et ont résolu de faire d'une calamité nationale l'occasion de leur fortune, c'est ce que le *Times* sait très-bien, car il dit :

« Il y a à tirer d'un tel état de choses une conclusion qui, si on l'applique judicieusement, peut nous consoler dans une certaine mesure ; c'est que, quels que soient les changements qu'il pourra être désirable d'introduire dans le commerce de la boucherie, les bouchers n'ont absolument aucun droit à notre considération. Ils se sont indémnisés, et largement, en prévision des dangers qui nous menacent, et nous pouvons, sans la moindre hésitation, leur infliger tous les inconvénients que le bien public pourra rendre nécessaires. »

La belle consolation pour le père de famille qui au prix où en est la viande, ne peut suffire aux besoins de sa maison, que de savoir que, quelque jour, les bouchers, à leur tour, seront peut-être ruinés ! Du reste, savez-vous ce qu'il demande, le *Times*, en fait de punition à infliger aux bouchers ? Si la chose n'était pas très-pénible, il y aurait de quoi rire : il demande que les bouchers soient forcés d'aller tuer à des abattoirs extérieurs et qu'on ne leur permette plus de conduire des troupeaux dans les rues de la ville. C'est ridicule, n'est-ce pas ! Aussi ne le croirais-je pas moi-même, si je ne l'avais tout au long devant mes yeux, dans le *Times* du 17 janvier 1866.

Ce qui vaut mieux, c'est qu'il s'est formé sous le nom de *National Cattle and Meat Company*, une société en commandite qui a pour but de distribuer de bons dividendes à ses actionnaires, en achetant directement aux éleveurs, et en grandes quantités, des bestiaux qu'elle livrera au public à des prix modérés. La société est au capital de 25 millions de francs, divisés en 200,000 actions de 125 fr. chacune. Elle a pour président le comte de Shrewsbury et Talbot, et pour directeurs, lord Richard Browne, le vice-amiral George Elliot, etc., etc. Cela ne ressemble guère à nos sociétés coopératives de consommation, et, quoique les directeurs de cette compagnie aient la bonté d'inviter les gens peu fortunés à prendre au moins une action pour jouir des avantages de cette entreprise, et avertissement même le public qu'il n'aura que lui-même à blâmer s'il laisse perdre une occasion si favorable de s'affranchir d'une tyrannie qui affecte la santé, le bien-être et la fortune de tous, et surtout de la communauté ouvrière, il est évident que 125 fr. est une somme qui dépasse de beaucoup, non-seulement les moyens d'une famille ouvrière, mais ceux de la plupart des hommes de lettres, des artistes, en un mot, des professions dites libérales. Toutefois, c'est un hommage insigne rendu à la vérité que la déclaration,